

## **DECLARATION CONSTITUTIVE DU "CONSEIL DE COORDINATION POUR LA PROTECTION DES DROITS DES ARMENIENS DU DJAVAKHK"**

Chaque jour, les arméniens du Djavakhk souffrent de discrimination politique, économique, linguistique, culturelle, religieuse et socio-économique. En particulier, dans la région de Samtskhe-Djavakhetie et du district de Tsalka dans la région de Kvemo-Kartli où les arméniens sont majoritaires :

- Les sphères public, socio-politique et administrative sont supervisées par la police et les services de sécurité géorgiens.
- L'autonomie locale est perpétuellement bafouée par les autorités géorgiennes qui empêchent ces régions d'exercer leurs droits et leur pouvoirs pourtant prévus par la loi géorgienne.
- La loi impose l'utilisation obligatoire de la langue géorgienne dans toutes les sphères de la vie publique (Collectivités locales, administration, éducation...) alors que les arméniens ne parlent pas cette langue.
- Les postes administratifs, de la fonction public, dans l'éducation...requièrent la parfaite maitrise du géorgien excluant d'office les arméniens dans leurs propres régions.
- Les autorités géorgiennes pratiquent une politique de géorgianisation des noms des localités arméniennes.

Par ailleurs, l'Eglise Apostolique Arménienne ne dispose toujours pas de statut légal approprié en Géorgie. Les édifices religieux arméniens, confisqués pendant l'ère soviétique, n'ont toujours pas été restitués à leurs légitimes propriétaires. Les autorités géorgiennes mènent une politique visant à retarder le règlement de ces problèmes, pour pouvoir détruire ou géorgianiser progressivement le patrimoine religieux, culturel et historique arménien.

Les gardes-frontières géorgiens créent des obstacles et empêchent la diffusion de la presse et de la littérature arménienne aux points de passage de la frontière arméno-géorgiennes.

Depuis 2007, les géorgiens ont mis en place une politique de harcèlement policier et judiciaire contre les militants politiques et associatifs du Djavakhk. Plusieurs dizaines d'arméniens ont dû émigrer face aux pressions, d'autres ont "racheté" leur liberté en portant la culpabilité d'actes qu'ils n'avaient pas commis, sans parler des condamnations de prison avec sursis et des fortes amendes qui visent à tuer financièrement des familles entières. Le 21 juillet 2008, était arrêté à Akhalkalak le leader de "l'Alliance Démocratique Djavakhk Uni", Vahagn Chakhalyan, condamné à 10 ans de prison ferme suite à des accusations montées de toute pièce et à des procédures judiciaires s'accompagnant de violations flagrantes.

Des hommes politiques et des personnalités publiques d'Arménie connu pour défendre les arméniens du Djavakhk sont interdit de séjour sur le territoire géorgien.

La plupart des problèmes auxquels sont confrontés les arméniens du Djavakhk sont dus à la politique discriminatoire des autorités géorgiennes.

La Géorgie a l'obligation de remédier aux problèmes des arméniens du Djavakhk et de Géorgie suites aux engagements internationaux qu'elle a souscrits en ratifiant les conventions et traités internationaux et européen sur la protection des Droits de l'Homme et des minorités nationales.

**Par conséquent, il est nécessaire d'entreprendre des efforts soutenus et systématiques visant à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les arméniens du Djavakhk. En conséquences, l'Organisation Patriotique Djavakhk, le centre d'analyse Mitq, le parti politique arménien du Djavakhk "Virk", le mouvement démocratique Djavakhk et l'Union Yerkir pour le rapatriement et la réinsertion ont décidé de créer un "Conseil de Coordination de défense des droits des arméniens du Djavakhk".**

Les Objectifs poursuivis sont :

- Résoudre les problèmes inhérents aux droits politiques des arméniens concernant la langue arménienne, la religion, l'éducation, les problèmes socio-économiques et culturels.
- Alerter la communauté internationale, les instances internationales et européennes pour protéger les droits des arméniens du Djavakhk.
- Diffuser, communiquer et faire soutenir la lutte pour les droits des arméniens du Djavakhk en Arménie et en diaspora.

"Le Conseil de Coordination de défense des droits des arméniens du Djavakhk" mènera des actions dans un cadre légal sur la base de la déclaration universelle des droits de l'homme, des conventions européennes et internationales. Elle encouragera les autorités géorgiennes au dialogue afin de résoudre les problèmes qui préoccupent les arméniens du Djavakhk et de Géorgie, en particulier pour :

- Faire cesser l'ingérence des autorités géorgiennes dans les régions majoritairement peuplées d'arméniens et donner plus d'autonomie dans la gestion de ces régions.
- Stopper la répression policière et les persécutions politiques contre les militants politiques ou associatifs arméniens du Djavakhk.
- Casser tous les verdicts illégaux des tribunaux géorgiens contre les militants politiques et associatifs du Djavakhk et libérer les militants incarcérés.
- Donner un statut juridique légal à la langue arménienne dans les régions peuplées majoritairement par les arméniens.
- Permettre la création d'une université arméno-géorgienne au Djavakhk.
- Donner un statut juridique approprié de l'Eglise apostolique arménienne en Géorgie et restituer toutes les églises arméniennes, confisquées durant la période soviétique.
- Stopper toutes les actions visant à modifier artificiellement la composition démographique dans les régions majoritairement peuplées par les arméniens.

"Le Conseil de Coordination de défense des droits des arméniens du Djavakhk" encourage les autorités arméniennes à renforcer les politiques existantes afin de protéger les droits des arméniens du Djavakhk.

"Le Conseil de Coordination de défense des droits des arméniens du Djavakhk" se battra pour l'application des droits justes et légitimes des arméniens du Djavakhk.

"Le Conseil de Coordination de défense des droits des arméniens du Djavakhk" est ouvert à tous, aux organisations politiques, associations... et aux individus prêts et désireux de contribuer à résoudre les problèmes des arméniens du Djavakhk et de Géorgie.

**Erevan-Akhalkalak, le 22 décembre 2009.**

**Le Conseil de Coordination de défense des droits des arméniens du Djavakhk.**

#### **Membres fondateurs**

Pour l'**Organisation Patriotique Djavakhk, Shirag Torosyan.**

Pour le **Centre d'analyse Mitq, Edouard Abrahamyan.**

Pour l'organisation politique du Djavakhk **Virk, David Rstakyan.**

Pour **Le mouvement Démocratique Djavakhk, Norik Karapetyan.**

Pour l'**Union Yerkir** pour le rapatriement et la réinsertion, **Sevak Arzrouni.**